

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 11 OCTOBRE 2024

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 19 juillet 2024 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.24.P0070 ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 07 octobre 2024 (procès-verbal n° 2024-002081/PREV/MD) ;
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 10 septembre 2024 ;

Arrêtons

Article 1 : Les travaux sollicités par Monsieur MUSELIER Renaud, Président du Conseil Régional PACA, concernant l'établissement « Lycée et collège Dominique Villars » de type R et de 1^{ère} catégorie, sis Place de Verdun 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

Article 2 : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par les sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté et notamment en fournissant le rapport de vérifications réglementaires après travaux établi par un organisme agréé (RVRAT).

Article 3 : La réception finale des travaux ne sera prononcée qu'après visite et avis favorable des commissions de sécurité et d'accessibilité compétentes. A cet effet, le pétitionnaire devra saisir Monsieur le Maire de la ville de Gap par courrier au minimum un mois avant la fin des dits travaux et avant ouverture au public afin de solliciter leur visite de réception.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Monsieur MUSELIER Renaud, Président du Conseil Régional PACA, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
 - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 11 OCTOBRE 2024

La Maire-Adjointe

Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 17 OCT 2024
Publié ou notifié le :

17 OCT 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2024_10_732**
Objet : **Autorisation travaux lycée et collège Dominique**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-10-16 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique : 005-210500617-20241016-A2024_10_732-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241016-A2024_10_732-AR-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_15431.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20241016-A2024_10_732-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	82.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 octobre 2024 à 13h50min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 octobre 2024 à 13h50min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 octobre 2024 à 13h50min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 octobre 2024 à 13h56min14s	Reçu par le MI le 2024-10-17

